



PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (P.A.I.)

ELEVE

Nom : Prénom :
Né le : Scolarisé en : Etablissement :
Année scolaire :

PERSONNES A CONTACTER (téléphone)

Parents :
Domicile :
Portable : **ou**
Travail père :
Travail mère :

Médecin le plus proche :
Médecin traitant :
SAMU : 15

PARTIES PARTENANTES :

Les parents :
Monsieur et (ou) Madame :
Le responsable de l'établissement :
L'enseignant :
Le médecin scolaire :

L'élève :

SIGNATURES ET DATE :

Parents Responsable établissement Médecin Ed. Nat Médecin traitant Maire

Projet d'Accueil Individualisé P.A.I

Circulaire projet d'accueil n° 2003-135 du 08/09/2003
(Bulletin Officiel n° 34 du 18/9/2003)
Circulaire restauration scolaire n° 2001-118 du 25/06/2001
(BO Spécial n° 9 du 28/06/2001)

NOTE D'INFORMATION DESTINÉE AUX FAMILLES

Votre enfant souffre d'allergies ou d'intolérances alimentaires et il fréquente les services périscolaires (restaurant scolaire et l'accueil périscolaire).

Deux types d'allergies peuvent être distingués :

- L'allergie légère :

L'aliment allergène est facilement remplaçable par conséquent l'allergie reste compatible avec la restauration scolaire.

- L'allergie lourde :

L'allergie lourde est définie comme étant une intolérance alimentaire grave et durable à un certain type d'éléments alimentaires entrant dans la composition des repas difficilement remplaçable et incompatible avec la fabrication en restauration collective.

Tout régime alimentaire sera par définition assimilé à une allergie lourde.

Afin que l'équipe de restauration soit avertie et s'organise en fonction des besoins de l'enfant, ***un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être mis en place.***

- **Première Phase** : Les parents remplissent le Protocole d'Accueil Individualisé (P. A. I.) et le retournent en Mairie.
- **Deuxième Phase** : La Collectivité donne son avis au vu du dossier complété par la famille, le médecin traitant et le spécialiste.
- **Troisième Phase** : Envoi de la décision de la Collectivité aux parents qui doivent en prendre connaissance, signer le document et le retourner en Mairie.
- **Quatrième Phase** : Le P. A. I. sera effectif à partir de la réception par la Mairie du PAI signé et approuvé par les Parents.

Le PAI n'étant valable que pour une année scolaire, la famille devra prendre les mesures nécessaires pour le renouveler avant le mois de juin. A défaut de renouvellement, l'enfant ne pourra être accepté au restaurant scolaire l'année suivante.

IDENTITE DE L'ELEVE CONCERNE

Année scolaire du 1 ^{er} PAI
PAI reconduit pour l'année scolaire.....

Photo de l'enfant	<u>Nom de l'enfant</u> :	<u>Prénom de l'enfant</u> :
	<u>Adresse</u> :	
	<u>Date de Naissance</u> :	<u>Age</u> :
	<u>Classe</u> :	<u>Sexe</u> :

La décision de révéler des informations médicales couvertes par le secret professionnel appartient à la famille qui demande la mise en place d'un projet d'accueil individualisé pour son enfant atteint de troubles de la santé évoluant sur une longue période. La révélation de ces informations permet d'assurer la meilleure prise en charge de l'enfant afin que la collectivité d'accueil lui permette de suivre son traitement et/ou son régime et puisse intervenir en cas d'urgence. Les personnels sont eux-mêmes astreints au secret professionnel et ne transmettent entre eux que les informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant. Néanmoins, si la famille le juge nécessaire, elle peut adresser sous pli cacheté les informations qu'elle souhaite ne transmettre qu'à un médecin.

A REMPLIR PAR LA FAMILLE:

Je soussigné....., père, mère, représentant légal, demande pour mon enfant la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé à partir de la prescription médicale et/ou du protocole d'intervention du Docteur.....
Tel :

J'autorise à ce que ce document soit porté à la connaissance des personnels en charge de mon enfant dans l'établissement scolaire Ivan Peyches : école, cantine, temps périscolaire
Je demande à ces personnels de pratiquer les gestes et d'administrer les traitements prévus dans ce document.

Signature du représentant légal :

Les parties prenantes ont pris connaissance de la totalité du document et des annexes. Ils s'engagent à le communiquer aux personnels qui pourraient être amenés à les remplacer

Signatures du PAI et date par le Maire ou son représentant pour l'école :

Etablissement : GROUPE SCOLAIRE IVAN PEYCHESAnnée Scolaire : 2026-2027

Adresse de l'établissement : rue Adèle CLARET 77410 VILLEVAUDE

Chef d'Etablissement : Monsieur Ludovic GIRAUD

Tél. : 01 60 26 18 90

Mairie de VILLEVAUDE

Tél : 01 60 26 20 19

**Médecin de l'éducation nationale ou de l'institution,
Coordonnateur du Projet d'Accueil Individualisé**

Nom	Lieu où il peut être joint	Téléphone
		Bureau : Portable :

PERSONNES A PREVENIR

Les urgences :

Sur téléphone standard	15
Sur téléphone portable	112

<u>Les parents ou représentants légaux :</u>	Monsieur	Madame
Nom		
N° téléphone domicile		
N° téléphone travail		
N° téléphone portable		

Le médecin qui suit l'enfant :

Nom	
Adresse	
Téléphone	

L'allergologue qui suit l'enfant :

Nom	
Adresse	
Téléphone	

Pour tous les enfants concernés

➤ **Trousses d'urgence contenant les médicaments prescrits par le médecin**

- Les troussees sont fournies par les parents et doivent contenir un double de ce document – lieu de dépôt l'école
- Les parents fournissent les médicaments et Il est de leur responsabilité de vérifier la date de péremption et de les renouveler dès qu'ils sont périmés
- Les parents s'engagent à informer le médecin de l'éducation nationale ou de l'institution en cas de changement de la prescription médicale
-

➤ **En cas de déplacement scolaire : classes transplantées ou sorties**

- Informer les personnels de la structure d'accueil de l'existence du PAI et l'appliquer
- Prendre la trousse d'urgence avec le double de ce document
- Noter les numéros de téléphone d'urgence du lieu du déplacement à l'étranger

➤ **En cas de changement d'enseignant**

- Faire suivre l'information de façon prioritaire

➤ **Pour les temps périscolaires et la restauration scolaire**

- Ces temps sont placés sous la responsabilité du maire ; il est important que les représentants soient informés du PAI

Besoins spécifiques de l'élève

➤ **Restaurant scolaire (cocher la mention retenue):**

- Non autorisé
- Paniers repas seuls autorisés (voir le protocole PAI en annexe)
- Menus habituels avec éviction simple (lecture des menus par les parents)
- Autre (préciser)

➤ **Les goûters**

- Goûters habituels autorisés
- Consommation des goûters habituels avec éviction simple
- Aucune prise alimentaire autre que le goûter apporté par l'élève

➤ **Les activités d'arts plastiques**

Une attention particulière doit être portée à la manipulation de certains matériaux :

- Fruits à coque, Cacahuètes (arachide)
- Pâtes à modeler
- Pâte à sel
- Autres (préciser).....

➤ **Autres aménagements à détailler**

.....

Protocole de soins d'urgence

A renseigner par le médecin qui suit l'enfant

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Etablissement :

Allergie à

Composition de la trousse d'urgence (déposée à l'école) : L'ordonnance détaillée pour les soins, et la liste des médicaments à faire figurer dans la trousse d'urgence sont joints en annexe.

- Antihistaminique :
 Corticoïdes :
 Broncho-dilatateur :
 Adrénaline injectable :
 Autres

**Dès les premiers signes, prévenir les parents et le médecin traitant
Appeler le SAMU (15 ou 112 sur portable) et pratiquer :**

Situations	Signes d'appel	Conduite à tenir
Urticaire aigue	Démangeaisons, boutons comme des piqûres d'ortie, plaques rouges	
Conjonctivite Rhinite	Yeux rouges, gonflés Eternuements, écoulement du nez	
Œdème sans signe respiratoire	Gonflement des lèvres, du visage ou d'une partie du corps	
Troubles digestifs	Douleurs abdominales, vomissements	
Crise d'asthme	Toux sèche, gêne respiratoire, sifflements audibles, l'enfant se plaint de ne pas pouvoir respirer correctement	
Œdème avec signes respiratoires	Toux rauque, voix modifiée Signes d'asphyxie, d'étouffement	
Choc ou malaise	Malaise avec démangeaisons, gêne respiratoire, douleurs abdominales, nausées, vomissements	

**Noter la date, l'heure des signes et des médicaments donnés.
Rester à côté de l'enfant.**

Date et lieu :

Signature et cachet du médecin

ANNEXE

Protocole P.A.I (panier repas)

1. Les parents s'engagent à fournir :

- La totalité des composants du repas.
- Les ustensiles (cloches de protection) et couverts sur prévision de l'allergologue (des couverts en plastiques jetables peuvent être envisagés).
- Les boîtes destinées à contenir les aliments.
- La glacière ou le sac isotherme nécessaire au transport.
- 2 sacs alimentaires plastiques : l'un pour le stockage, l'autre pour le retour.

2. Conditionnement :

- Mettre les aliments dans des boîtes hermétiques susceptibles de supporter la remise en température au four micro-onde.
- **Etiqueter les boîtes au nom de l'enfant.**
- Mettre les boîtes, couverts et cloches plastiques identifiés dans un sac alimentaire plastique à usage unique **étiqueté au nom de l'enfant.**
- Dans le cas d'une préparation du repas la veille au soir, stocker le sac contenant le repas en le déposant immédiatement au réfrigérateur réglé entre 0 et + 4°C.

3. Transport :

Le sac contenant les boîtes sera transporté dans une glacière ou sac isotherme avec source de froid (bloc réfrigérant ou bouteille d'eau congelé). Respecter la chaîne du froid (ex : limiter la durée de séjour de la glacière dans la voiture), afin d'assurer la température adéquate de 0 à 4°C.

4. Stockage dans l'établissement scolaire :

- **Le repas doit être déposé à la cantine pour prise de température avec un agent.**
- Le sac à usage unique contenant les boîtes de nourriture sera déposé en chambre froide ou dans un réfrigérateur dont on s'assurera de la température adéquate (0 à +4°C maximum).
- Un emplacement spécifique clairement défini par étiquetage lui sera réservé.
- Le sac ne sera ouvert qu'immédiatement avant le repas par la personne en charge de la remise en température.

5. Consommation :

- L'enfant ne consommera que les aliments fournis par la famille.
- Selon les accords, un repas peut-être proposé. S'il existe un besoin de remise en température de l'aliment, celui-ci doit être nettoyé rapidement à l'intérieur avant utilisation immédiate.
- Réchauffer, sans transvasement, la boîte contenant les aliments recouverte d'une cloche plastique de protection (ou couvercle ou film plastique adapté au micro-onde).
- Il est rappelé de veiller au nettoyage de la table avant que l'enfant ne s'y installe.

En cas de survenue d'une réaction allergique au cours du repas : à titre exceptionnel, conserver le repas dans le deuxième sac alimentaire à déposer dans la glacière et rendre le tout à la famille pour enquête allergologie.

Un contrôle vétérinaire peut-être effectué comme tout produit alimentaire sur la boîte à provision à la demande du chef d'établissement.

Date et signature du représentant légal de l'enfant Précédé de la mention « *Lu et approuvé* ».